

Jours exceptionnels d'absence

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
 Reçu en préfecture le 02/12/2025
 Publié le 02/12/2025
 ID : 089-200067130-20251127-209_2025-DE



Type d'absence	Précisions	Droits	Justificatifs à fournir	Eligible au délai de route (1)
Naissance / adoption	congé à prendre dans les 15 jours qui suivent l'événement	3 jours	Acte de naissance	
Congé d'allaitement		1h/jour fractionné en 2x30min	Acte de naissance	
Décès enfant	- 25 ans	14 jours + 8 fractionnables dans l'année	Acte de décès	X
	+ 25 ans	12 jours + 8 fractionnables dans l'année		
Garde enfant malade ou défaut de garde	jusqu'au 16 ans de l'enfant ou sans limite d'âge si handicap reconnu	selon situation familiale (formulaire à renseigner)	certificat médical ou preuve du défaut de garde	
Maladie grave ou hospitalisation conjoint, conjointe, PACSÉ, compagnon, compagne, enfant, père, mère		5 jours fractionnables à la journée	Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation	
Décès conjoint(e), PACSÉ, compagnon, compagne	fractionnables par 1/2 journée dans le mois suivant l'événement	5 jours	Acte de décès	X
Décès père ou mère	fractionnables par 1/2 journée dans le mois suivant l'événement	5 jours	Acte de décès	X
Décès frère, sœur, grands-parents, petits-enfants		3 jours	Acte de décès	X
Décès beau-frère, belle sœur, beau-père, belle-mère		1 jour	Acte de décès	X
Mariage ou PACS de l'agent		5 jours consécutifs	publication des bans, acte de mariage ou PACS	X
Mariage ou PACS d'un enfant ou enfant du conjoint/conjointe		3 jours consécutifs	publication des bans, acte de mariage ou PACS	X
Procréation médicalement assistée (PMA)	agent concernée ou conjointe de l'agent	durée de l'acte médical	Certificat médical	
Déménagement de la résidence principale		1 jour	Tout document permettant de prouver un déménagement effectif	
Rentrée scolaire	jusqu'à la 6e inclus	1 heure		
Candidature à concours		1 jour par convocation	convocation	X
Participation jury		jour de l'épreuve	convocation	X
Don du sang / plasma / plaquettes		durée de l'acte + temps de déplacement	Preuve du passage	

(1)	trajet A/R < 400 kms	0 jour
	trajet A/R entre 400 et 800 kms	1 jour
	trajet A/R > 800 kms	2 jours